

Rencontres nationales « risque et secteur public »

Mercredi 9 juin 2010

intervention de

Pascal Popelin

Président des Grands lacs de Seine
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

9 VI 10

Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré de présider cette conférence de clôture, qui zoome la vaste thématique « risque et secteur public », sur un de ses aspects : la responsabilité des acteurs locaux.

Permettez-moi une remarque générale, pour commencer. Notre société « moderne » cultive un rapport complexe au risque. Nous aspirons à un monde sans risque. Au motif que *l'homo sapiens* a développé de nombreuses techniques, parvenant même à poser le pied sur la lune, l'inconscient collectif considère qu'il est possible de tout maîtriser. A mesure que la connaissance progresse, il est de plus en plus difficilement accepté que l'aléa naturel vienne perturber notre confort sophistiqué. Et, paradoxalement, tant qu'un problème ne se pose pas de manière directe et imminente, soit nous l'ignorons purement et simplement, soit nous rechignons à investir afin de nous prémunir contre lui, pour mieux ensuite déplorer notre absence d'anticipation !

Le risque inondation, premier risque naturel qui menace notre pays et singulièrement l'agglomération parisienne, est souvent appréhendé à l'aune de cette approche. Heureusement, cela n'a pas toujours et pas été partout le cas.

Il s'est trouvé des ingénieurs et des politiques, après les grandes crues de 1910 et 1924, après la grande sécheresse de 1924, sur le bassin de la Seine, pour concevoir, décider, financer, puis réaliser durant la deuxième moitié du XX^e siècle, de grands aménagements, qui pouvaient sembler un peu fous, qui étaient loin de faire l'unanimité parmi les experts et encore moins sur le terrain.

Ainsi sont nés les Grands lacs de Seine, barrages-réservoirs de Champagne et de Bourgogne pour l'un d'entre eux, qui régulent le bassin amont de la Seine, en agissant sur le fleuve et ses trois principaux affluents : l'Yonne, la Marne et l'Aube. Figurant parmi les plus grandes retenues d'eau artificielles d'Europe, ces ouvrages sont capables de retenir plus de 800 millions de mètres cube, soit l'équivalent de la superficie de la ville de Paris, sur une hauteur de trois étages. On estime qu'ils permettraient d'abaisser la ligne d'eau à Paris de 70 centimètres, en cas de retour d'une crue centennale identique à celle des 1910. Pour prendre une autre référence, financière celle-ci, leur action permettrait d'économiser environ un quart du montant des dégâts générés par un tel épisode, les dits dégâts étant évalués entre 15 et 20 milliards d'euros. Les Grands lacs de Seine jouent aussi un rôle majeur pour le soutien d'étiage, garantissant ainsi la ressource en eau de l'agglomération capitale l'été, ce qui s'est révélé particulièrement nécessaire lors des été très secs que nous avons connus ces dernières années.

Ces grands aménagements ont-ils résolu tous les problèmes ? Assurément non. D'abord parce qu'ils ne font pas disparaître le risque. C'est tout à fait impossible. Ils ne contribuent qu'à l'atténuer. Les grands aménagements ne sont pas la seule manière de se préparer à affronter une grande crue. Il y a aussi les protections locales, ainsi que la réduction de la vulnérabilité, qui est au cœur de la directive européenne inondation qui va nous être présentée dans un instant et qui place les élus locaux face à de nouvelles obligations et responsabilités.

Bien que les grands aménagements ne soient pas la seule réponse au risque inondation, il demeure possible de continuer d'aménager de façon utile, notamment sur le bassin de la Seine, si on l'on veut bien s'en donner l'ambition. C'est l'objet du projet de cinquième ouvrage sur lequel travaille depuis une dizaine d'années l'établissement public des Grands lacs de Seine, dans le secteur de la Bassée en Seine-et-Marne, à la confluence de la Seine et de l'Yonne. Ce projet est différent, dans son principe, des ouvrages qui existent déjà. Mais il pose les mêmes problèmes : un coût estimé à ce jour à 500 millions d'euros, tandis que nous avons évalué qu'il aurait servi 18 fois, pour des durées de 8 à 15 jours, au cours du XX^e siècle. Difficile de convaincre les financeurs avec de telles statistiques ! Et pourtant, durant cette même période, il aurait permis d'économiser au moins trois milliards d'euros de dégâts. Sera-t-on aujourd'hui aussi « fou » que lorsque furent décidés la réalisation des quatre grands barrages-réservoirs existants ? C'est en tout cas un des défis que je souhaite tenter de relever, avec les Grands lacs de Seine.

Je veux aussi relever que ces grands aménagements ont, jusqu'à maintenant, reposé sur les initiatives et le financement d'un tout petit nombre de collectivités (l'ex-département de la Seine et, depuis la réforme de l'organisation de la région parisienne, les quatre départements de la première couronne), alors qu'ils impactent positivement et sont implantés sur d'autres territoires, bien plus vastes. Il s'agit là d'un anachronisme, qu'il faut se mettre en situation de dépasser.

Parmi les autres questions, celle de quels financements pour demain est aussi au cœur de nos préoccupations. Il faut garantir la pérennité des ouvrages existants (un barrage est un ouvrage sensible) qui commencent à prendre de l'âge. Il faut financer des projets nouveaux tels que l'aménagement de la Bassée. Il faut trouver des moyens pour faire face aux nouvelles missions résultant, par exemple, de la directive inondation.

Enfin, la question de la gouvernance doit être posée. Elle doit s'organiser à un échelon de taille à l'échelle des enjeux, cohérent d'un point de vue géographique et hydraulique, car l'eau ne reconnaît pas les découpages administratifs ! Voilà pourquoi les Grands lacs de Seine viennent-ils de déposer un dossier de reconnaissance en tant qu'Établissement public territorial de bassin, sur la partie amont du bassin de la Seine.

A partir de mon expérience d'élu local, de président d'un établissement public interdépartemental qui se situe au cœur de ces problématiques pour le bassin de la Seine, j'ai essayé d'ouvrir quelques pistes de réflexion pour introduire cette conférence, qui sera riche et dense, si j'en juge par la qualité, le nombre et la diversité des intervenants.

Un dernier mot avant de leur laisser la parole. Les Grands lacs de Seine organisent du 21 au 23 septembre prochain, au Parc floral de Paris, la troisième édition du salon « Prévirisq », excellente occasion, je crois, de poursuivre nos réflexions et nos échanges sur le risque inondation. Je vous y attends donc nombreux !